

Le premier ministre vient de mentionner, par exemple, la loi de l'impôt sur le revenu qui doit être amendée. Nous savons tous que, contrairement à ce que l'«opération soixante jours» devait apporter, soit une diminution de taxes, le gouvernement nous apporte une augmentation. Ce n'est pas la même chose!

Si on s'en était tenu aux promesses de l'«opération soixante jours», je ne crois pas que nous aurions autant de difficultés à ce moment-ci.

On peut faire la même observation relativement à la loi sur les importations. Quant au remaniement de la carte électorale, établie d'après la population de chaque province selon le dernier recensement, il s'agit là d'un but louable, mais cette question devrait être soumise à un comité qui pourrait, par la suite, faire rapport à la Chambre.

On a également mentionné la loi nationale sur l'habitation. Bien entendu, il y a encore des milliers de Canadiens qui n'ont pas leur habitation; et cette mesure devrait être présentée de façon à permettre aux petits ouvriers d'avoir une maison bien à eux. On nous a dit que les mesures relatives aux Territoires du Nord-Ouest seraient étudiées, de même que le projet de loi relatif à l'Exposition universelle.

On doit aussi étudier une mesure relative au fleuve Columbia. Je sais que ce n'est pas de la faute du gouvernement actuel si cette question n'est pas réglée, et j'admets que, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils auraient dû la régler dès la première année qu'elle fut soumise au Parlement. Étant donné que les conservateurs n'ont pas pris leurs responsabilités ou essaient d'en faire retomber le fardeau sur les épaules du gouvernement actuel, je suis d'avis que ceci établit hors de tout doute que les deux vieux partis sont absolument identiques.

Un autre point que le premier ministre aurait dû mettre en pratique immédiatement et non pas seulement l'inclure dans sa proposition des fameux soixante jours, c'est la nomination d'un ministre de l'Agriculture pour l'Est du Canada, comme l'ont promis les libéraux.

Je suis d'avis que cette question ne devrait pas être débattue, car il appartient au gouvernement, au premier ministre, de nommer un ministre de l'Agriculture pour l'Est. Il a déjà un nom sur sa liste. Est-ce que ce sont des gens de l'Ouest ou des provinces Maritimes qui s'opposent à la nomination d'un ministre de l'Agriculture pour l'Est, en vue d'aider les agriculteurs de chez-nous? Le premier ministre est au courant que lorsqu'on parle d'agriculture en cette enceinte, tout de suite c'est la question du blé, et toujours du blé. Il y a autre chose que du blé au Canada.

[M. Caouette.]

Le blé est une production majeure, j'en conviens, mais il y a également des agriculteurs dans d'autres secteurs de l'agriculture, et ces gens-là devraient être représentés au sein du cabinet.

Monsieur l'Orateur, ce sont là des questions supplémentaires qui, à mon sens, devraient être réglées avant les Fêtes. Mais, de toute façon, notre groupe est prêt à collaborer avec le gouvernement afin que les mesures législatives requises soient adoptées rapidement. D'autre part, le gouvernement devrait nous présenter quelque chose de précis, de concis, qui contribuera à l'avancement et à l'expansion, si vous voulez, de l'ensemble économique du Canada.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

DÉPÔT DE L'ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer trois exemplaires, en français et en anglais, du texte de l'accord sur les relations cinématographiques entre la France et le Canada.

(Traduction)

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION EN VUE D'AUGMENTER LE QUORUM DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° C-103 visant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1960, au sujet du quorum de la Chambre des communes.

Des voix: Précisez.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ce bill se fonde sur l'idée, généralement acceptée et qui a été exprimée l'autre jour par le secrétaire d'État (M. Pickersgill), que le premier devoir de ceux qui font partie de la Chambre des communes consiste à être présents à la Chambre. En vertu du bill, le quorum de la Chambre passerait du chiffre actuel de vingt membres, qui est beaucoup trop bas, au chiffre plus raisonnable de cinquante membres.

L'hon. M. Churchill: Nous avons rejeté cette motion il y a une dizaine d'années.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois).

QUESTIONS

(Texte)

M. Yvon Dupuis (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je